

# RÈGLEMENT PARTICULIER

## LE PRÉSENT RÈGLEMENT PARTICULIER COMPLÈTE LE RÈGLEMENT STANDARD DES COURSES DE CÔTES

L'Association Sportive Automobile du VIGNOBLE TARNAIS organise **le 15 et 16 septembre 2018**, avec le concours de l'Écurie AUTO SPORT PASSION, sous le patronage de la ville de GRAULHET et du village de BUSQUE, une épreuve automobile de Course de Côte Régionale dénommée:

### **4ème COURSE DE CÔTE RÉGIONALE LA COURBE**

Cette Épreuve compte pour:

- La Coupe de France de la Montagne 2019 Coefficient 1;
- Le championnat des Commissaires de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées 2018 ;
- Le Championnat de la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées de la Montagne 2018;

Le présent Règlement a été approuvé par la Ligue Sport Automobile Occitanie Pyrénées

sous le **N° 41 En date du 03/08/2018**

et enregistré à la Fédération Française du Sport Automobile sous le permis d'organisation

**N° 600 En date du 03/08/2018**

## **ART. 1p - ORGANISATION DE LA COURSE**

### **Article 1.1p. Officiels:**

#### **Président du Collège des Commissaires Sportifs**

Patrice MARTY licence 9699 0915 ASA du Vignoble Tarnais

#### **Commissaires Sportifs**

Alain MARY licence 4611 0915 ASA du Vignoble Tarnais

Jean-Jacques MIO BERTOLO licence 1297 0910 ASA des Capitouls

#### **Directeur de Course**

Yves ESCLOUPÉ licence 76046 0903 ASA Ingres

#### **Directeur de Course Adjoint**

Marcel CABROL licence 14590 0915 ASA du Vignoble Tarnais

#### **Responsable des Commissaires Techniques**

André FOURMENT licence 6222 0907 ASAC du MIDI

#### **Commissaires Techniques**

André MOMMAYOU licence 12924 0903 ASA Ingres

Patrick CHAZAL licence 198486 0904 ASA Route d'Argent

Bernard SANGLA licence 8230 0901 ASA Albi

Aurélien PINHO licence 259 271 1505 ASA La Châtre

#### **Chargées des Relations Concurrents**

Brigitte MARTY licence 136694 0915 ASA du Vignoble Tarnais

Myriam PUECH-BERTRAND licence 113568 0915 ASA du Vignoble Tarnais

#### **Classement**

Cédric VALENTIN licence 190616 0805 ASA de la Lozère

#### **Chronométrateur**

Danielle BONNEVILLE licence 15301 0904 ASA Route d'Argent

#### **Médecin**

Luc CHÉROT

#### **Chargé de la mise en place des moyens**

Noël MEYSSONNIER licence 221269 0915 ASA du Vignoble Tarnais

#### **Chargée des Commissaires de Route**

Béatrice CORDONIN licence 221270 0915 ASA du Vignoble Tarnais

## **Article 1.2p. Horaires**

Clôture des engagements le Mardi 11 septembre 2018 à 24 heures.

Publication de la liste des engagés le jeudi 13 septembre 2018 sur le site [auto.sport.passion.free.fr](http://auto.sport.passion.free.fr) ou celui de l'ASA du Vignoble Tarnais.

### **Vérifications Administratives:**

Samedi 15 septembre 2018 de 14h30 à 18h30 Mairie Le Bourg 81300 BUSQUE.

### **Vérifications Techniques:**

Samedi 15 septembre 2018 de 14h45 à 18h45 Domaine de Vaissière 81300 BUSQUE.

### **1ère réunion du Collège des Commissaires Sportifs:**

Samedi 15 septembre 2018 à 17h45 Mairie Le Bourg 81300 BUSQUE.

### **Briefing des commissaires:**

Dimanche 16 septembre 2018 7h45 au bas de la côte.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 8h30.

Parc de départ au parking du Bourg 81300 BUSQUE.

Essais non chronométrés le dimanche 16 septembre 2018 de 8h30 à 9h15.

Essais chronométrés le dimanche 16 septembre 2018 de 9h30 à 12h.

### **Briefing des pilotes :**

Dimanche 16 septembre 2018 à 8h sur la ligne de départ.

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part à la course à 12h30.

### **COURSE:**

1ère Montée dimanche 16 septembre 2018 de 14h à 15h.

2ème Montée dimanche 16 septembre 2018 de 15h15 à 16h15.

3ème Montée dimanche 16 septembre 2018 de 16h30 à 17h30.

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont donc susceptibles d'être modifiés par la direction de course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires à la fin de la 3ème Montée, au parc fermé (obligatoire à l'issue de l'épreuve sous peine d'exclusion d'office).

### **PODIUM:**

Au départ, le dimanche 16 septembre 2018 à la fin de la dernière Montée.

### **Remise des Prix:**

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leurs prix ainsi que le palmarès le dimanche **16 septembre 2018 à 18h45 à la Mairie** Le Bourg 81300 BUSQUE.

### **Réunions du Collège des Commissaires Sportifs:**

Samedi 15 septembre 2018 à 17h45, Mairie Le Bourg 81300 BUSQUE.

Dimanche 16 septembre 2018 à 12h15, au bas de la Côte.

Dimanche 16 septembre 2018 à la fin de la 3ème Montée au bas de la Côte.

## **Article 1.3p Vérifications:**

### **Vérifications Administratives :**

Samedi 15 septembre 2018 de 14h30 à 18h30 Mairie Le Bourg 81300 BUSQUE.

### **Vérifications Techniques:**

Samedi 15 septembre 2018 de 14h45 à 18h45 Domaine de Vaissière 81300 BUSQUE.

Les vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au Garage BOUSQUET 2, rue Mermoz 81300 GRAULHET.

Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € TTC.

Les concurrents seront tenus de présenter, le permis de conduire, la licence, la fiche d'homologation de la voiture et le passeport technique.

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture du contrôle soit le samedi 15 septembre à 18h45.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entérinée par le Collège des Commissaires Sportifs dont la première réunion est prévue le samedi 15 septembre 2018 à 17h45.

**En cas de retard ou problème, merci de contacter Marilou au 06 03 65 14 29 ou Luc au 06 63 35 38 84.**

## **ART. 2p - ASSURANCES**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ART. 3p - CONCURRENTS ET PILOTES**

### **Article 3.1p. Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante:

**AUTO SPORT PASSION 9, PASSAGE CLOS DE PLAISANCE 81300 GRAULHET**

**Tél. /Fax: 05 63 34 87 98 ou Marilou au 06 03 65 14 29 ou Luc 06 63 35 38 84**

Jusqu'au mardi 12 septembre minuit, le cachet de la Poste faisant foi.

Les frais de participation sont fixés à : 300 €, réduit à 150 € pour les concurrents acceptant la publicité optionnelle de l'organisateur.

Les engagements devront obligatoirement être accompagnés des frais de participation (les chèques ne seront encaissés qu'après l'épreuve).

Si quatre jours avant le début du meeting le nombre d'engagements enregistrés est inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ART. 4p - VOITURES ET ÉQUIPEMENTS**

### **Article 4.1p. Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à 120.

Les groupes et classes admis sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des courses de côtes.

**Rappel: les classes des groupes CNF et CN sont confondus**

**Une même voiture pourra être utilisée successivement par 2 conducteurs.**

### **Article 4.2p. Carburants - Pneumatiques - Équipements:**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **Article 4.2.7p. Échappement**

Voitures fermées, CM et GT Niveau sonore maximal 105 dB.

Voitures ouvertes Niveau sonore maximal 110 dB.

### **Article 4.3p. Numéros de course**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **Article 4.4p. Mesures et dispositifs de sécurité**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ART. 5p - PUBLICITÉ**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

Publicité obligatoire (non rachetable) sera précisée par additif.

Publicité optionnelle sera précisée par additif.

## **ART. 6p - SITE ET INFRASTRUCTURES**

### **Article 6.1p. Parcours**

La Course de Côte de La Courbe a le parcours suivant:

**Départ:** Sur la D10 100m après l'embranchement de la route de Vaissière

**Arrivée:** Sur la D10 500m avant le Site de La Courbe (centre Loisirs).

La course se déroulera en 3 Montées.

Procédure de départ:

Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Pente moyenne: 6,5%.

Longueur du parcours: 1800m

Modalité de retour au départ, par la côte.

Parc départ: parking le Bourg 81300 BUSQUE.

Parc arrivée: Site de La Courbe 400m après l'arrivée.

### **Article 6.2p. Route de course**

Accès par voie réservé et matérialisé à cet effet.

### **Article 6.3p. File de Départ**

File de départ: route de Vaissière.

Rappel: les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ.

**Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.**

### **Article 6.4p. Signalisation**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **Article 6.5p. Parc Concurrent**

Le parc concurrent est situé au parking du Bourg 81300 BUSQUE

Le parc concurrent est accessible à partir de 8h le samedi 15 septembre 2018.

### **Article 6.6p. Parc Fermé Final**

Le Parc Fermé Final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé: au bas de la côte.

### **Article 6.7p. Tableaux d'affichages**

Les tableaux d'affichages seront placés: Pendant les essais et la course au parc départ: au bas de la côte.

Pendant les vérifications au parc des vérifications: au bas de la côte.

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, au parc fermé d'arrivée: au bas de la côte.

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède le départ.

### **Article 6.8p. Permanence**

Permanence téléphonique se tiendra:

À GRAULHET au secrétariat chez Marie-Hélène GEROMIN

Au 05 63 34 87 98 ou Marilou au 06 03 65 14 29 ou Luc 06 63 35 38 84.

**À BUSQUE au PC Course le 16 septembre 2018 : 07 68 77 32 42.**

Centre Hospitalier d'ALBI - Accueil Urgences 05 63 47 43 95

Centre Hospitalier de CASTRES - MAZAMET 05 63 71 63 71

## **ART. 7p - DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE**

### **Article 7.1p. Essais**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

### **Article 7.2p. Conférence aux pilotes (briefing)**

Un briefing écrit sera distribué aux pilotes lors des vérifications administratives.

Un briefing aura lieu au départ de la côte à 8h, la présence de tous les commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **Article 7.3p. Course**

Les départs seront donnés par feux tricolores.

Ordre de départ: F2000 - FC - N/FN - A/FA - GTS - GT - CM - CNF - CN - E - FF - FR - F3B .

### **Article 7.4p. Echauffement des pneumatiques**

Tous les moyens de chauffe des pneumatiques sont interdits.

## **ART. 8p - PÉNALITÉS**

Voir règlement standard des Courses de Côte.

## **ART. 9p - CLASSEMENT**

Le classement s'effectuera sur la meilleure Montée

Les classements provisoires seront affichés à la fin de la 3ème Montée au parc fermé et seront établis de la façon suivante:

- 1 classement général
- 1 classement pour chacun des groupes
- 1 classement par classe
- 1 classement féminin

## **ART. 10p - PRIX**

La répartition des prix se fera de la façon suivante:

<b><u>SCRATCH</u></b> 1er 200 € 2ème 180 € 3ème 130 € 4ème 100 € 5ème 50 €	<b><u>GROUPES</u></b> N/FN -A/FA -FC -F2000 -CM/CNF/CN -D/E/FF/F3B -GT/GTTS Dans chaque groupe De 1 à 3 partants : 1er 110 € + engagement 2019 offert De 4 à 6 partants : 2ème 80 € Plus de 6 partants : 3ème 50 €
<b><u>CLASSE</u></b> De 1 à 3 partants : 1er 60 € Plus de 3 partants : 2ème 50 € De 7 à 9 partants : 3ème 30 €	<b><u>COUPE DES DAMES</u></b> 1ère 80 € + engagement 2019 offert 2ème 50 € 3ème 30 €

TOTAL: 6740 €

### **Article 10.3p. Coupes**

Il sera attribué un certain nombre de coupes de la façon suivante:

SCRATCH : 1er, 2ème, 3ème, 4ème et 5ème. GROUPES : 1er, 2ème, 3ème.

CLASSES : de 1 à 3 partants : 1er. De 4 à 6 partants : 1er, 2ème. De 7 à 9 partants : 1er, 2ème, 3ème.

DAMES : 1ère, 2ème, 3ème.

Les prix et les coupes ne sont pas cumulables.

L'ensemble des pilotes et commissaires seront récompensés

## Article 10.4p. Podium

Au départ le 16 septembre 2018 à la fin de la 3ème Montée.

## Article 10.5p. Remise des Prix et Coupes

Remise des Prix le dimanche 16 septembre 2018 à 18h45, à la Salle Communale Le Bourg 81300 BUSQUE.

## Article 10.6p. Remise des chèques et Palmarès

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès le dimanche 16 septembre 2018.

### PLAN DE SITUATION

- 60 km de TOULOUSE (31000)
- 18 km de GAILLAC (81600)
- 28 km d'ALBI (81000)
- 36 km de CASTRES (81100)
- 5 km de GRAULHET (81300)

